



## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

#### Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes avis est par les présentes donné que la Ville de Macamic a adopté le 1 juin 2020 le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020, qui se tiendront le lundi et à la salle du 1<sup>er</sup> plancher au Centre Joachim-Tremblay, situé au 34, 6<sup>e</sup> Avenue Ouest, Macamic, le lundi ou le mardi lorsque celui-ci coïncide avec un jour férié et qui débiteront à **19 heures**, se lit comme suit :

6 juillet	2 novembre
4 août (3 fête de l'autorité)	14 décembre
8 septembre (7 fête du travail)	
5 octobre (salle Colombourg)	

**Veillez prendre note que ce calendrier sera effectif dès que Santé Canada permettra les rassemblements intérieurs de plus de 10 personnes.**

Donné à Macamic, ce 3 juin 2020

**Joëlle Rancourt,**  
Secrétaire-trésorière adjointe